



Cabinet
N° de courrier
Affaire suivie par :
Hélène BLANC
Tél : 04 73 60 99 20
Mél : cabinet-ia63@ac-clermont.fr

Cité administrative
Rue Pélissier
63034 Clermont-Ferrand cedex1

Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2020

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Projet d'école 2020 - 2023

Références : Circulaire de rentrée 1er degré – BO n° 28 du 10 juillet 2020

La dernière année de mise en œuvre du projet d'école pour la période 2016-2020 a été perturbée par la pandémie du COVID-19 avec une fin d'année largement tronquée. C'est dans ce contexte très particulier que doit se construire le projet d'école pour la période 2020-2023.

La réflexion sur les apprentissages se trouve de ce fait renforcée notamment pour les enseignements fondamentaux qui constituent le socle des apprentissages. **La maîtrise de la langue** (lecture, écriture, compréhension, étude de la langue) et **les mathématiques** (construction des concepts de nombre et d'espace, calculs, résolution de problèmes) devront aussi faire l'objet de la plus grande attention plus particulièrement pour les élèves les plus fragiles.

Le projet d'école, que la circulaire de rentrée doit évidemment nourrir et consolider, a vocation à fédérer l'action collective de chaque enseignant au sein de l'école pour mieux structurer les enseignements.

La maîtrise des compétences impose d'inscrire la réflexion dans la durée. Les deux axes de travail des années précédentes (maîtrise des compétences et continuité pédagogique) demeurent les piliers essentiels autour desquels doit s'organiser la réflexion. Les équipes veilleront donc à assurer la continuité des enseignements et des apprentissages sur l'ensemble de la scolarité. Les programmations de cycle et les modalités d'évaluations constituent des références à partager : il sera donc nécessaire de les préciser pour tous les domaines.

Les repères annuels de progression, les attendus de fin d'année et les recommandations pour l'école maternelle donnent des repères pour nourrir la réflexion. L'ensemble contribuera à élaborer des réponses appropriées au plus près des besoins des élèves.

Il appartient aux équipes d'orienter leur action vers la maîtrise des compétences attendues dans chacun des domaines aux différents niveaux de la scolarité. Les évaluations en CP (début d'année et janvier) et en début de CE1 constituent une ressource incontournable à exploiter. L'analyse partagée en équipe de l'ensemble des évaluations conduites dans les classes et dans l'école (bilan des acquis de fin de grande section, évaluations nationales en CP, CE1 et sixième) permettra d'identifier les éventuelles faiblesses des élèves et les domaines à travailler plus particulièrement.

2020-2021 constituera la première année de mise en œuvre de la prochaine période du projet d'école.
Dès maintenant, les équipes d'écoles dressent un bilan des besoins pour chacun des cycles et arrêtent les actions à engager pour améliorer les résultats des élèves.

En éducation prioritaire, les équipes veilleront à utiliser au mieux le dédoublement des classes de CP et de CE1.

Pour des raisons de cohérence, la construction d'un projet d'école unique déployé sur l'ensemble de la scolarité primaire est à rechercher.

Dans une logique de continuité, la liaison entre les classes maternelles et élémentaires et tout particulièrement le lien entre la GS et le CP doivent être renforcés. Le renseignement du document national « Synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle » permettra de transmettre à l'école élémentaire les points forts et les besoins à prendre en compte dès l'entrée au CP, pour chaque élève accueilli.

Dans le prolongement de l'école primaire, les équipes doivent également penser la liaison entre le collège et les écoles du secteur. Le conseil école-collège constitue un des espaces à privilégier pour conduire la réflexion.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de mise en œuvre du projet d'école.

Première ébauche du projet d'école	Réactiver la réflexion initiée suite au bilan au printemps (année n-1) Compléter par l'analyse des résultats aux évaluations nationales (CP et CE1) et d'autres évaluations à disposition (CE2, CM1 et CM2) Rédiger une première ébauche du projet d'école Transmission du document 1 à l'IEN de la circonscription pour information et avis	Premier trimestre
	Transmission du document 1 à l'IEN de la circonscription pour information et avis	Avant les vacances de Noël
	Présentation en conseil d'école	2 ^{ème} trimestre
Finalisation du projet d'école	Prolongement de la réflexion avec les outils d'aide à disposition : - Analyse des évaluations CP, CE1 (document académique) - Analyse des évaluations CP de janvier (document académique) - Analyse des évaluations CE2, CM1, CM2 Rédiger le projet final Transmission du document 2 à l'IEN de la circonscription pour validation	De janvier à avril
	Transmission du document 2 à l'IEN de la circonscription pour validation	Avant les vacances de printemps
	Présentation en conseil d'école pour adoption	3 ^{ème} trimestre
Faire un bilan et envisager des perspectives	Dresser un bilan avec l'équipe en place (année n) et envisager des perspectives pour l'année suivante (pour l'année n+1)	Fin d'année scolaire

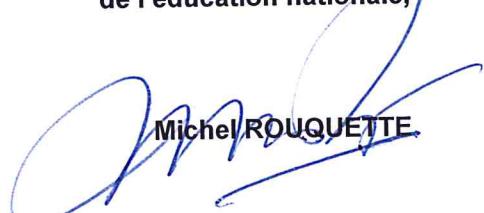
Les documents utiles sont joints à ce courrier :

- Document 1 : Bilan annuel des actions et perspectives
- Document 2 : Projet d'école 2020 - 2023
- Annexe 1 : Démarche et documents d'aide à l'analyse
- Annexe 2 : Analyse des besoins
- Annexe 3 : Recueil et classement des indicateurs

Je connais votre engagement et je sais pouvoir compter sur votre implication pour la construction et la rédaction du projet à venir.

Les équipes de circonscription restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale,



Michel ROUQUETTE